

## DEUX SUJETS

Rome, le 11 janvier 2011

### *A tous les Visiteurs de la Congrégation de la Mission*

Mes chers frères en Saint Vincent,

Que la Grâce et la Paix de notre Seigneur Jésus-Christ demeurent en vos cœurs maintenant et à jamais !

Dans la Synthèse de notre Assemblée générale de 2010 nous parlons de la valeur de la Formation continue. Au paragraphe 7, il est écrit que « toutes nos personnes et nos biens appartiennent aux pauvres si vraiment nous croyons, au-delà de la simple énonciation, qu'ils sont nos seigneurs et nos maîtres. La formation continue vise à disposer le meilleur de nos ressources, que sont les confrères, en vue de l'évangélisation et du service des pauvres ».

Au numéro suivant de la Synthèse, nous lisons « Les ressources matérielles de la communauté sont le patrimoine des pauvres, Saint Vincent nous le rappelle. La gestion avisée des ressources doit, d'une part, se conformer aux règles fondamentales de justice dans la communauté et, d'autre part, assurer la viabilité du travail de mission et de charité. Nous assurons, dans la Congrégation de la Mission, une distribution équitable et efficace des ressources ».

Mes frères, c'est pour cette raison que je vous écris aujourd'hui avec un double objectif :

1. le premier concerne une question que nous avons étudiée à l'Assemblée générale à propos du soutien des Provinces pour la Curie Généralice,
2. et le deuxième concerne la formation continue au niveau international.

Pour le premier objectif, nous avons trouvé ce que nous considérons être un projet équitable qui est compris de la façon suivante :

En ce qui concerne le soutien des Provinces de la Curie, nous avons décidé de changer la manière dont chaque Province est appelée à contribuer à l'entretien et au fonctionnement de la Curie généralice. Comme ceux qui ont participé à l'Assemblée Générale peuvent le savoir à partir du rapport de l'Econome général, dans le passé il était demandé

à chaque Province d'apporter une contribution de 42 USD à la Curie pour chaque prêtre ordonné de la Province. Le montant que la Curie recevait avec cette méthode dépendait du nombre de prêtres dans la Congrégation au 1<sup>er</sup> janvier de l'année où la contribution était faite. Le P. Gouldrick fit remarquer dans son rapport qu'établir la somme sur le nombre de confrères ordonnés revenait à mettre le fardeau le plus lourd sur les Provinces possédant un plus grand nombre de membres. Jetant un coup d'œil sur notre croissance au cours de ces dernières années, nous voyons que les Provinces dont le nombre de membres augmente ne sont pas nécessairement celles qui ont de plus grandes ressources financières nécessaires pour faire face à une contribution plus importante de la Province chaque année.

Le P. Gouldrick a donc proposé à l'Assemblée générale une nouvelle méthode de paiement, basée sur le fait même si oui ou non une Province était bénéficiaire du Fonds d'Aide aux Missions. En fait il a utilisé cette méthode en établissant les frais pour l'Assemblée générale, facturant également les Provinces bénéficiaires du Fonds d'Aide aux Missions à 35% du total des frais de l'Assemblée, et chacune des Provinces non bénéficiaires de ce Fonds d'Aide à 65%. Nous n'avons reçu que des commentaires positifs par rapport à ce changement.

J'ai décidé alors d'utiliser la même méthode quant au paiement de la contribution annuelle à la Curie pour aider à soutenir les coûts opérationnels, en apportant cependant quelques changements. Premièrement, je demande aux Provinces une contribution d'un montant total de 175 000 USD. Ensuite, je demande aux Provinces non bénéficiaires du Fonds d'Aide aux Missions de payer chacune également 75% de ce montant total, et à chacune des Provinces bénéficiaires de ce Fonds d'Aide 25% du montant total de 175 000 USD. Ces paiements seront mis sur les comptes respectifs des Provinces en janvier.

Je vous remercie de votre générosité pour votre aide financière à la Curie générale. Le bâtiment devenant vétuste, nos dépenses d'entretien augmentent aussi.

En ce qui concerne le deuxième objectif de cette lettre, la Formation continue, c'est-à-dire, « disposer le meilleur de nos ressources, que sont les confrères, en vue de l'évangélisation et du service des pauvres », nous nous tournons vers vous en tant que Provinces de la Congrégation de la Mission. Comme vous le savez, le Centre International de Formation (CIF) à Paris est chargé de la formation des confrères. Depuis la première session en 1994 plus de 600 confrères ont participé aux sessions du CIF pour un recyclage personnel. Durant les sessions, les confrères réfléchissent sur la manière dont la vocation vincentienne et le charisme sont vécus en communauté et dans les activités ministérielles. Cette réflexion se vit au sein de l'expérience de l'internationalité de la Congrégation.

Des confrères continuent d'être disponibles pour participer aux programmes offerts par le CIF. Ces dernières années, la participation aux programmes reflète le changement panoramique des membres de la Congrégation. De plus en plus les confrères viennent des Provinces et des Régions qui ont non seulement de jeunes membres mais qui entretiennent aussi un certain espoir que le recrutement de nouveaux membres se poursuivra. Il y a des cas, soit dit en passant, où ces Provinces sont aussi celles qui ont des ressources financières limitées.

La Formation continue est stratégiquement indispensable à la fidélité de la Congrégation pour assurer la mission et le service continue dans l'Église et le monde. C'est un aspect de notre vie qui recherche la collaboration de la Congrégation tout entière. C'est en ce sens que j'aimerais inviter votre Province à être parmi les partenaires les plus actifs dans cette collaboration.

Les programmes, tels qu'ils sont organisés, sont plutôt coûteux. Un des principaux facteurs est la cherté de la vie à Paris. Les autres sont dus aux coûts des traducteurs et des voyages des confrères venant de différentes parties du monde. Un plus grand nombre de participants diminuerait considérablement le coût de participation. Et puis, il y aurait un plus grand nombre de participants s'ils pouvaient être aidés dans les dépenses à effectuer.

Avec votre aide nous pourrions établir, à la Curie généralice, un compte spécial où les directeurs du CIF pourraient puiser pour offrir des bourses selon les besoins exprimés de certaines Provinces. Aidons ceux qui désirent approfondir leur manière de vivre le charisme dans une fidélité créative. Comptant sur votre générosité, d'avance je vous en remercie.

Votre frère en saint Vincent,

A handwritten signature in black ink that reads "G. Gregory Gay, C.M." The signature is fluid and cursive, with the initials "G." at the beginning and "C.M." at the end.

G. Gregory Gay, C.M.  
Supérieur Général